



CONDITIONS GENERALES DE VENTE : LOCATION

Toute personne séjournant au camping devra prendre connaissance du règlement intérieur dès son arrivée et s'engager à le respecter. Les campeurs devront être assurés personnellement pour toutes les activités proposées dans le cadre du camping. La Direction décline toute responsabilité tant sur le plan des dommages corporels que sur les dommages matériels.

RÉSERVATION ET RÉGLEMENT DU SEJOUR : 1/ Pour toute réservation, nous demandons un versement d'arrhes correspondant à 25% du prix du séjour + 14€ de frais de dossier. Vous avez la possibilité de souscrire à l'assurance annulation. Le montant de l'assurance annulation est de 3% du prix du séjour. Elle vous assure le remboursement des arrhes dans de nombreux cas d'annulation ainsi que le solde du séjour en cas de départ anticipé. La non-acceptation d'un contrat d'assurance annulation entraîne le non remboursement des arrhes quel que soit le motif invoqué ainsi que le non remboursement du séjour en cas de départ anticipé. De plus, aucun contrat d'assurance annulation ne pourra être souscrit en dehors du contrat de réservation. 2/A partir de la demande de réservation par mail ou par téléphone du mobil-home, nous gardons les options de réservation une semaine sur notre planning. En cas de retard pour le règlement des arrhes, merci de prévenir la réception. 3/Le règlement du solde du séjour doit être réalisé à l'arrivée, avant la prise de possession de la location. Paiement par carte bancaire, espèces ou chèques vacances. Les chèques ne sont pas acceptés pour le règlement du solde du séjour.

CAUTIONS DEMANDEES :

1/ Une caution de 50€ à 80€ pour le ménage (selon le type de locatif) et une caution de 250€ pour les éventuels dégâts matériels vous seront demandées à votre arrivée, avant la prise de possession de la location. Les cautions vous seront restituées par courrier, sous 8 jours suivant votre départ, si absence de dégâts et ménage fait. 2/ Une caution de 10€ en espèces vous sera demandée pour le badge de la barrière et restituée à votre départ. 3/ L'état des lieux sera effectué par vos soins à votre arrivée. Il appartient à chaque locataire de vérifier l'inventaire et de signaler toute anomalie sous 24 par le biais de la fiche remise à l'arrivée. Tout dommage causé par le locataire devra être remboursé ou remplacé avant son départ.

LOCATIONS : 1/ Les locations sont fournies en oreillers, couvertures, et protège-matelas. Ne pas dormir directement sur les alèses. Les draps et les serviettes de bain ne sont pas fournis. 2/ La location devra être rendue dans l'état de propreté initial. Pour tout ménage insuffisant, la caution pourra être encaissée. Un aspirateur et un kit de nettoyage sont à votre disposition à la réception. Possibilité de prendre un forfait ménage de 40€ à 80€ suivant la location. 3/ Pour les locations, une assurance Responsabilité Civile est obligatoire. 4/ En cas de casse de vaisselle, s'adresser à la réception pour le remplacement. 5/ Il est formellement interdit de fumer dans les mobil-homes ou bungalows. Le cas échéant, la caution du ménage pourra être encaissée.

ARRIVEE ET DEPART 1/ Pour les locations : Arrivée à partir de 15h (Mars à Octobre) ou 16h (Novembre à Février). Départs : jusqu'à 10h. 2/ Pour toute arrivée différée, merci d'avertir la réception. L'emplacement ou le mobil-home sera dans le cas échéant rendu disponible 24h après la date d'arrivée. Les arrhes seraient alors perdues et ne pourraient être remboursées.

VISITEURS : Chaque visiteur doit se présenter au bureau d'accueil. Les visiteurs sont admis sur le terrain mais aucun accès n'est possible à la piscine.

ANIMAUX : 1/ Tout animal doit être identifié et vacciné. Le carnet de vaccination doit être présenté à l'arrivée. 2/ Les chiens de 1ère et 2° catégorie ne sont pas acceptés sur le camping. 3/ Un seul animal autorisé par location. 4/ Il est interdit de laisser un animal seul dans la location. 5/ Dans les locations, il est interdit de faire monter les animaux sur les lits et les couvertures.

PISCINE : 1/ La piscine est ouverte de mi Avril à mi Octobre (selon la météo). 2/ Les shorts sont interdits ; seuls les slips ou boxer de bain sont autorisés. 3/ En saison, le port du bracelet du camping est obligatoire pour l'accès à la piscine.

Camping les Casteillets *** SARL DESPERIES
66490 St Jean Pla De Corts. TEL : 04 68 83 26 83
Mail : jc@campinglescasteillets.com
Site internet : www.campinglescasteillets.com
APE 552C – SIRET 478 179 59100019

Bordereau de réservation : Location

Pour réserver votre emplacement, merci de renvoyer ce bordereau avec les arrhes, soit 25% du séjour + 14 € de frais de dossier. Chèque à l'ordre de SARL DESPERIES.

- Je prends l'assurance annulation pour un montant de 3% du prix du séjour, soit :€
En cas d'annulation ou en cas d'imprévu avant et pendant mon séjour, je serai remboursé selon les Conditions générales de l'assurance annulation.
- Je ne prends pas l'assurance annulation, mes arrhes ne pourront en aucun cas être remboursées.

Nom.....Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. portableE-mail.....@.....

Immatriculation du véhicule : _____ Marque : _____

Veillez indiquer les noms, prénoms et dates de naissance de tous les occupants

| NOM | PRENOM | DATE DE NAISSANCE |
|-----|--------|-------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

DATE D'ARRIVÉE :/...../2020 **DATE DE DÉPART :**/...../2020

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Vacanciale | <input type="radio"/> Mobil-home Standard + |
| <input type="radio"/> Cabane | <input type="radio"/> Mobil-home Confort |
| <input type="radio"/> Mobil-home Eco | <input type="radio"/> Mobil-home Confort + |
| <input type="radio"/> Chalet Confort | <input type="radio"/> Mobil-home Premium (Albère, 144, K, H) |
| <input type="radio"/> Mobil-home Standard | |

| | |
|---|---|
| Montant des arrhes (25% du séjour) | € |
| Assurance annulation facultative (3% du séjour) | € |
| Frais de dossier | € |
| MONTANT TOTAL DES ARRHES | € |

J'ai pris connaissance des tarifs et des conditions générales, et je confirme la réservation ci-dessus. Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Signature :